



Siège : 19, rue du Borrégo 75020 PARIS
- Tel : 01 44 92 78 50 – Fax : 02 44 84 58 41
Courriel : fpip.crs@gmail.com
Site : www.fpip-police.com



MUTATIONS ...PERMUTATIONS

La FPIP remet les pendules à l'heure

La Note pour le MG des postes polyvalents vient de tomber : peu de postes ouverts !

Certains d'entre vous ont toujours été tentés de trouver un permutant : rien de plus normal. Cela le devient moins quand certains « **DESPOTES** » qui se présentent comme syndicalistes, font régner un « **DIKTAT** » du style : « *c'est moi qui te dit avec qui tu devras permuter, ou pas de mutation sans mon avis* » faisant fi de la liberté de chacun de choisir son permutant.

**Leur devise sur l'étendard de leurs turpitudes :
« POINT DE SALUT SANS NOUS ! »**

A cela la FPIP réplique : **le premier des droits du policier est de ne pas se syndiquer**, n'en déplaise à certains **aficionados du NOUS ou RIEN !**

A cela encore la FPIP oppose les Textes, dont un **extrait** de la **Note 2580 du 6 Juin 2008** citée en référence dans le TG sur le MG polyvalents 2013 :

Les demandes seront transmises à la direction de l'administration de la police nationale, sous-direction des ressources humaines, bureau des gradés et gardiens de la paix, sous couvert de la voie hiérarchique. Ces demandes seront assorties de l'avis respectif des chefs de service, ainsi que de celui des préfets des secrétariats généraux pour l'administration de la police ou des directeurs zonaux des compagnies républicaines de sécurité. Cet avis devra être expressément motivé en cas de décision défavorable. La photocopie des 3 derniers bulletins de notation de chacun des permutants sera jointe au dossier. Les directions centrales ou services centraux d'emploi seront consultés pour avis sur les demandes.

La Constitution reconnaît à chacun le droit de se syndiquer, où il veut, elle n'en fait aucune obligation. Si de pseudos syndicalistes font régner un climat de terrorisme intellectuel à votre égard, si vous subissez des pressions :

**Contactez nous,
nous prendrons contact avec eux
afin de leur expliquer les textes, et dénoncer ces
comportements inadmissibles !**

**Avec la FPIP
retrouvez votre Liberté
et vos Droits !**

Ces propos ne visent aucune OS en particulier ; les policiers savent faire la différence entre un bon délégué et un bonimenteur : que ceux qui se sentent se mouchent !



Claude Choplin
SGF de la FPIP Eurocop
Paris, le 8 avril 2013